

Piscine

Hygiène et sécurité : les incontournables



La présence d'une piscine dans un hôtel constitue un argument commercial important. Qu'elle soit intérieure, extérieure ou mixte, même si les clients ne l'utilisent pas beaucoup, ils aiment savoir qu'elle est là. Avant de les accueillir vos deux priorités doivent être l'hygiène et la sécurité

Tout d'abord, le permis de construire la piscine puis une autorisation de la DDASS (Direction départementale des affaires sanitaires et sociales) sont nécessaires. Il faut faire des relevés bi-quotidiens de la qualité de l'eau, à inscrire dans un registre contrôlable à tout moment par la DDASS. Un laboratoire agréé par la DDASS doit venir compléter vos analyses tous les mois.

Depuis les dispositifs de sécurité prévus dans la loi du 3 janvier 2003, votre piscine doit être entourée d'un muret ou d'une grille d'un mètre dix minimum. De plus,

comme la piscine ne doit pas être accessible en dehors des heures d'ouverture, une couverture de protection et une alarme sont recommandées.

Hygiène et sécurité des bassins forment deux marchés très concurrentiels que ce dossier va vous permettre de découvrir.

Sécurité

Depuis l'entrée de la loi « sécurité piscine », le nombre de décès d'enfants de moins de 5 ans en piscines privées a diminué de plus de 40%.

Vous pouvez lire ci-dessous les articles de lois relatifs à la sécurité des piscines.

"Art L 128-1 - A compter du 1^{er} Janvier 2004, les piscines enterrées non closes privatives à usage individuel ou collectif doivent être pourvues d'un dispositif de sécurité normalisé visant à prévenir les risques de noyade"

"Art L 128-2 - Les propriétaires de piscines enterrées non closes à usage individuel ou collectif installées avant le 1^{er} Janvier 2004 doivent avoir équipé au 1^{er} Janvier 2006 leur piscine d'un dispositif de sécurité normalisé, sous réserve qu'il existe à cette date un tel dispositif adaptable à leur équipement"

"En cas de location saisonnière de l'habitation, un dispositif de sécurité doit être installé avant le 1^{er} Janvier 2004"

"Art L 152-12 - Le non-respect des dispositions des articles L128-1 et L128-2 relatifs à la sécurité des piscines est puni de 45 000€ d'amende"

Vous l'aurez compris, avoir une piscine dans son hôtel ne se prend pas à la légère ! Mais de nombreuses solutions existent pour se mettre à l'abri de tout accident. Il existe quatre familles de dispositifs de sécurité : les alarmes, les abris, les barrières de protection et les couvertures de sécurité. Bien sûr, ces dispositifs ne remplaceront jamais l'attention d'un adulte pour éviter la noyade d'un enfant.

Les alarmes

Elles doivent répondre à la norme NF P90-307/A1 et doivent être réalisées, construites et installées de façon à ce que toutes les commandes d'activation et de désactivation ne puissent pas être utilisées par des enfants de moins de 5 ans. Elles doivent être fixées sur le bassin et leur système doit pouvoir détecter tout franchissement par un enfant et déclencher un dispositif d'alerte constitué d'une sirène. Le coût d'une alarme est d'environ 600 €. Elles peuvent avoir l'inconvénient de se déclencher de façon intempestive (chute d'une feuille) et aussi fiables soient-elles, elles n'empêchent pas physiquement un enfant de tomber dans l'eau.

Aqualarm, de la marque du même nom, offre un bon rapport qualité/prix. Elle est conforme à la norme NF P 90-307/A1 et analyse en permanence les ondes générées dans votre piscine et alerte en cas de chute grâce à de puissantes sirènes intégrées. L'installation est simple, sans raccordement électrique ni réglage particulier. Les vols d'Aqualarm sont évités par le fait que toute tentative de démontage du boîtier sans saisie préalable du code confidentiel déclenche les sirènes.

Les abris

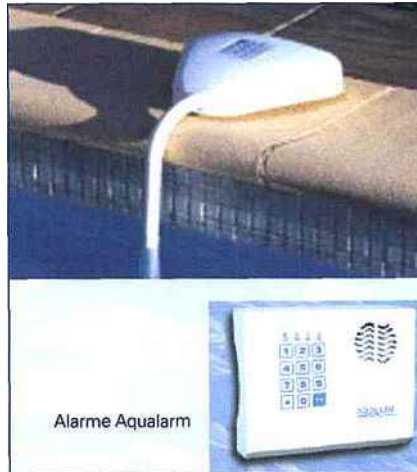
Choisir d'abriter sa piscine vous offre de nombreux avantages. Non seulement vos clients peuvent se baigner toute l'année mais ils peuvent aussi profiter d'une piscine entièrement découverte lors de la belle saison. L'abri réduit l'entretien en limitant les pollutions extérieures et surtout il permet de fermer l'accès de votre bassin. Il doit être conforme à la norme NF.P90-309. L'abri facilite aussi la maintenance puisque les piscines abritées ne doivent pas nécessairement être vidées en hiver. Il existe trois types d'abris : les abris bas, les abris hauts et les abris fixes.

Les abris bas ont une hauteur comprise entre 0,6 et 1 mètre. Ils permettent de conserver une bonne température de l'eau en préservant le paysage.

Les abris hauts permettent en plus de créer une « plage » abritée et lumineuse, idéale pour aménager un coin détente. Ces deux types d'abris sont composés d'éléments escamotables permettant de transformer complètement ou partiellement la piscine couverte en piscine extérieure.

Comme leur nom l'indique, les abris fixes ne sont pas escamotables. Il est toutefois possible de les ouvrir sur l'extérieur grâce à de grandes baies vitrées coulissantes. Un de leurs avantages est d'offrir un grand volume et un grand espace autour de la piscine. Le budget minimum pour un abri bas est de 3 000 € tandis que celui d'un abri haut est de 25 000 €.

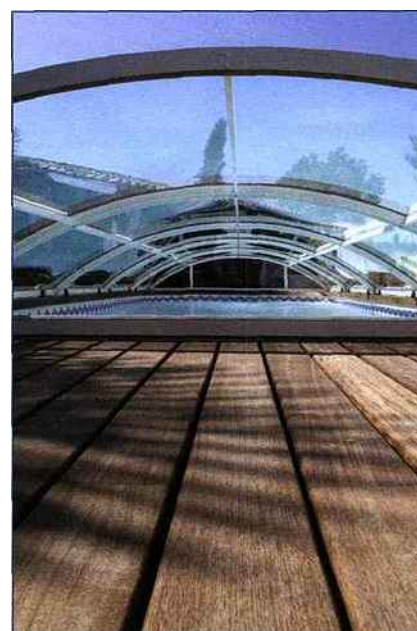
Abrisud, leader européen de l'abri de piscine, livre et pose partout en France et en Europe. Tous les Abrisud sont fabriqués sur-mesure et des études particulières peuvent être réalisées sur demande pour les piscines à forme libre. Cette marque privilégie avant tout la sécurité des enfants dans la conception de ces abris. Soumis à une multitude de tests, tous les abris sont aux normes de sécurité NFP90-309 relatives à la loi 2003-09 du 3 jan-



vier 2003 et présentent les plus sérieuses garanties. Aucun enfant ne peut accéder à la piscine lorsque l'abri est fermé et il est impossible de se coincer les doigts ou le torse lorsque l'abri est ouvert.

Entre l'abri bas amovible, semi-coulissant ou motorisé, l'abri haut indépendant, l'abri mural, l'abri adossé ou l'abri plat, vous n'aurez que l'embarras du choix ! Tous ces abris sont garantis 10 ans et sont testés dans des conditions extrêmes ! Par exemple, ils peuvent supporter jusqu'à 45 kg de neige par m².

Depuis mai 2006 Abrisud propose des abris « cristal », totalement transparents hormis les éléments de la structure métallique. Réalisés en polycarbonate plein (200 fois plus solide que le verre et 20 fois plus que l'acrylique), ces abris sont très légers et par conséquent très faciles à manipuler. Ce matériau permet surtout une meilleure diffusion de la lumière



et met en valeur le bassin. Parmi les nombreuses options des abris, on peut retenir « le guide de condensation » (modèle breveté) qui intercepte et précipite l'eau de condensation dans la piscine avant qu'elle ne s'écoule sur les abords de la piscine. Le panneau solaire permet quant à lui d'alimenter le système motorisé grâce à l'énergie solaire.

Les barrières de protection

Elles ont l'avantage de protéger le bassin en permanence mais si la fermeture du portillon est manuelle, il ne faut pas oublier de le fermer...

Les barrières doivent être situées à plus d'un mètre du plan d'eau et mesurer au moins 1 10 m. Elles doivent complètement encercler le bassin, sauf si elles sont remplacées par d'autres obstacles tels qu'un mur. Enfin, elles ne doivent pas permettre l'accès aux enfants de moins de 5 ans lorsqu'elles sont fermées et l'ouverture du système de verrouillage (manuelle ou automatique) doit nécessiter au moins deux actions. Equiper sa piscine d'une barrière revient au minimum à 2 500 €.

La marque Aquatic Serenity est présente sur le marché de la barrière de protection depuis 5 ans, avec un modèle unique en verre trempé et son poteau de soutien en inox marin ou en inox et bois exotique. Le rapport qualité prix excellent de cette barrière a fait la réputation d'Aquatic Serenity, qui travaille avec les hôtels du groupe Accor, VVF, les gîtes de France, etc. Tous les modèles sont conformes et certifiés à la norme NF 90-306 et sont fabriqués

Des abris de piscine Abrisud



en Loire-Atlantique. Le verre trempé et le bois exotique sécurisent le bassin dans la transparence et la qualité tandis que le portillon d'accès est très performant, à poignée double action et serrure à clé, ressort intégré avec retour automatique. L'accès pour les handicapés est facilité. La barrière et le portillon de fabrication française sont garantis trois ans.

Couverture de sécurité

Les couvertures de sécurité peuvent être souples ou rigides mais doivent répondre à la norme NFP90-308. Le coût minimum d'une couverture est de 1 000 €.

La couverture doit empêcher l'immersion involontaire d'enfants de moins de 5 ans et résister au franchissement d'une personne adulte. Spécialiste de la piscine en maçonnerie traditionnelle haut de gamme, les piscines Carré Bleu ont une large gamme de couvertures de sécurité. Chacune est équipée d'un kit de fermeture, essentiel pour la sécurité du bassin. Rollenergy et Rollin sont deux couvertures de sécurité immergées. La Rollenergy (pour piscine de 3x5m jusqu'à 7x15m) et Rollin (pour piscines de 4x7m jusqu'à 8x17m) sont deux couvertures de sécurité immergées pour les piscines en cours de construction. La Rollenergy (avec moteur tubulaire immergés) s'adapte également aux rénovations de bassins existants. Elle est entièrement motorisée, avec ou sans électronique. Les trois modèles de caillbotis sont très faciles à nettoyer, sont anti-dérapant et offrent une finition parfaite à votre bassin. Quant aux lames en PVC, elles sont anti-tâche et résistent très bien à la chaleur. Parmi les couvertures de sécurité hors-sol, Rollsun a été conçue pour les piscines existantes et fonctionne à l'énergie solaire. Elle ne nécessite aucun passage de câble ni branchement électrique, ce qui permet de préserver les abords de la piscine. Cette couverture capte l'énergie solaire par l'utilisation de cellules photovoltaïques. Le volet est livré avec les 3 panneaux solaires, les deux batteries rechargeables de 12 volts et le chargeur de batteries.

Traitement, une multitude de solutions

L'eau des piscines doit répondre en permanence aux normes physiques, chimiques et



Des barrières de sécurité Aquatic Serenity

bactériologiques fixées par la DDASS. Avant de traiter l'eau de votre piscine, vous devez prévoir le nécessaire en amont. Dans une piscine, comme c'est le baigneur qui est le pollueur, il est indispensable de rappeler à vos clients les respects élémentaires d'hygiène corporelle : passer aux toilettes, seoucher, se moucher, se démaquiller, se rincer les pieds dans un pédiluve... Bien sûr, il faut mettre à leur disposition les équipements sanitaires nécessaires (toilettes, douches...). Le Code de la Santé Publique basé sur l'arrêté du 7 avril 1981 modifié par l'arrêté du 28 septembre 1989 et par l'arrêté du 18 janvier 2002 fixe les dispositions suivantes sur les teneurs en produit autorisées dans l'eau :

- Teneur en chlore libre actif comprise entre 0,4 mg/l et 1,4 mg/l
- Teneur en chlore total n'excédant pas de plus de 0,6 mg/l la teneur en chlore libre
- pH compris entre 6,9 et 7,7
- Teneur en stabilisant inférieure ou égale à 75 mg/l (si adjonction, à part, de stabilisant)

Le chlore

Selon les associations de consommateurs et certains scientifiques, on ne pourrait pas se passer du chlore. Il serait la seule substance capable d'assainir l'eau, et de lui donner un pouvoir désinfectant.

Le chlore est efficace pour lutter contre les virus, les bactéries et les champignons qui sont parfois à l'origine d'otites, de rhinopharyngites ou d'angines. Mais la rencontre du chlore et les « déchets » produits par les baigneurs (peaux mortes, urine, sueur, salive, etc) forment dans l'eau un gaz qui stagne juste au-dessus de la surface : les chloramines. Elles sont responsables de l'odeur d'eau de Javel, et des irritations des

yeux, du nez et de la gorge. En principe, les effets néfastes de cette substance disparaissent rapidement. Mais le Ministère de la Santé a expliqué qu'il s'agit d'un « irritant puissant qui peut déclencher des crises d'asthme sur un terrain favorable ». Sans parler des conjonctivites, qui peuvent devenir chroniques en cas de trop fortes expositions. Le chlore reste une substance chimique polluante incontournable pour l'hôtelier, puisque les normes de la DDASS sont que sa piscine doit être « désinfectée et désinfectante ». Cependant, certains dispositifs que nous allons présenter ci-dessous permettent de limiter l'usage du chlore et par conséquent la production de chloramines. Arch Water Products est le leader du traitement de l'eau de piscine en Europe. Ces trois marques HTH, Marina et Baquacil ont été conçues pour être simples et attractives. HTH est destinée uniquement aux pisciniers et collectivités. Sous la marque HTH, Arch Water Products vend du chlore stabilisé et du chlore non stabilisé.

Le chlore stabilisé est plus économique à court terme en piscine extérieure. Mais le soleil peut engendrer des problèmes de surstabilisation qui paralysent l'action désinfectante du chlore. Ce phénomène nécessite de faire des appoints d'eau fréquent et volumineux.

Il est préférable d'utiliser du chlore non-stabilisé car il permet de maîtriser l'apport de stabilisant dans l'eau et permet à l'eau d'être désinfectante en permanence.

Le brome

Comme le chlore, le brome appartient à la même famille chimique que le chlore, les halogènes. Oxydant puissant, il élimine



Des couvertures de sécurité Carré Bleu - Rollsun

efficacement les bactéries, les virus et les champignons et est aussi très efficace contre les algues. A l'instar du chlore, le brome est un produit rémanent (qui subsiste) mais il est plus réactif. Il forme au contact des baigneurs des bromamines, qui ne génèrent pas une odeur désagréable et des irritations comme les chloramines.

L'ozone

Le traitement de l'eau avec l'ozone est un procédé naturel et automatique qui permet de détruire les matières organiques, les bactéries, les germes et les virus, totalement et en une seule fois. L'eau traitée avec l'ozone est comme l'eau de source. Il n'y a pas de produits chimiques qui agressent vos yeux, votre peau ou vos cheveux. Votre piscine garde une eau cristalline, hygiénique et pure en permanence. L'ozone désinfecte, améliore la couleur, le goût et l'odeur de l'eau.

Le plus souvent placé dans le local technique de la piscine, l'ozonateur transforme l'oxygène de l'air en ozone. L'air ozoné est injecté avant la pompe de filtration pour optimiser le mélange eau/ozone.

La fabrication de l'ozone se fait en brisant la molécule d'oxygène dans l'air (O₂), qui devient nombre impair, instable qui cherche à se recombinaison en (O₂). Ce phénomène est naturel et se produit par exemple lors des orages dans la nature. La désinfection est alors instantanée. Derrière la pompe, l'eau est soumise à une pression qui a pour effet de trans-

former l'ozone en oxygène. Mais l'ozone n'a pas de pouvoir désinfectant et doit être complété par l'emploi de chlore ou de brome. Premier fabricant français d'ozonateurs, Ozonex produit L'Ex 100, un générateur d'ozone pour des piscines familiales et publiques. L'ozonateur est placé dans le local technique de la piscine, sur tous les systèmes de filtration existants. Il ne nécessite pas l'adaptation de compresseur ou autre système. Il n'utilise aucun élément mécanique mobile et est donc pratiquement inusable.

Les générateurs d'Ozone permettent de limiter de 80% l'emploi du chlore dans les piscines.

L'électrolyseur de sel

L'eau de la piscine est salée (7 fois moins que l'eau de mer et deux fois moins que les larmes). Après la filtration elle passe dans l'électrolyseur placé sur le circuit de filtration, où le sel est converti en une substance désinfectante inodore qui détruit et empêche de se développer les micro organismes. Sous le soleil, cet agent redevient sel puis repasse dans l'électrolyseur de sel qui le convertit à nouveau, etc.

Les piscines Christine Caron qui travaillent avec Sterilor depuis l'origine, recommandent l'installation d'un Steriphox dans le cas des piscines intérieures chauffées. Ce système est écologique car il ne fait pas de rejets de produits chimiques dans la nature et son fonctionnement est confortable car le désinfectant se fabrique automatique-

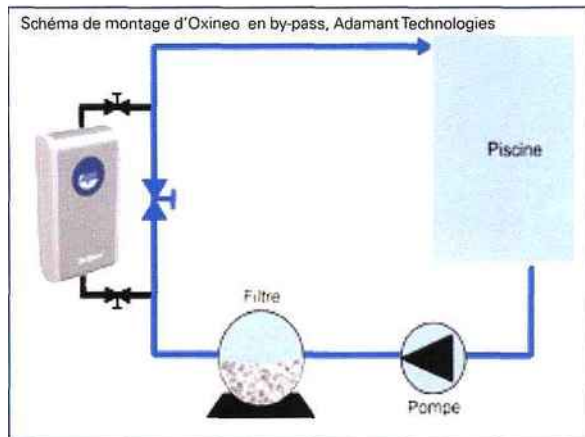
ment et ne nécessite pas beaucoup de contrôle. Ce système est aussi économique car évite les surplus de chlore et a un coût de fonctionnement équivalent à celui d'une ampoule. Il faut cependant prévoir une recalibration de l'appareil tous les ans.

Les ultraviolets

Ce concept de désinfection des eaux a été inventée à Marseille en 1904. Depuis, de nombreux experts en traitement de l'eau considèrent qu'il s'agit de la technique la plus simple à mettre en œuvre. De plus, ce système permet d'éliminer certains micro-organismes sur lesquels le chlore est inefficace. Les UV-C destinés à la désinfection des eaux de piscines sont émis par des lampes spéciales qui rayonnent à une longueur d'ondes de 254 nanomètres. Les photons émis pénètrent au cœur de l'ADN des micro organismes (bactéries, virus, algues, moisissures, levures) et interdisent leur reproduction jusqu'à leur destruction totale.

Associé au chlore, le gros avantage des ultraviolets est d'éliminer la génération des chloramines, si désagréable pour les nageurs et le personnel, surtout dans le cas des piscines couvertes. En piscine collective, les UV-C permettent une grande amélioration de la qualité de l'eau et de l'air et une économie de renouvellement d'eau. Il est nécessaire d'ajouter du chlore car les rayons UV désinfectent l'eau à un temps T mais ne rendent pas l'eau désinfectante de façon continue. Le groupe Bio Uv, créé en 2000 est le premier fabricant français d'appareils de traitement de l'eau par ultraviolets et leader européen sur le marché des piscines et spas privés et collectifs. Il est agréé par le Ministère de la Santé pour la déchloration en piscines collectives.

Les stérilisateurs Bio UV éliminent les problèmes sanitaires liés au chlore sans en générer de nouveaux. Tous les germes présents dans l'eau sont éradiqués sans aucun risque pour la santé au passage dans le réacteur. L'utilisation des ultraviolets pour la désinfection des eaux est en effet reconnue totalement inoffensive puisqu'elle est autorisée pour le traitement des eaux destinées à la consommation humaine (circulaire DGS/PGE/1D n°52 du 19 janvier 1987). Bio UV a présenté en 2006 Bio UV propose une gamme complète, spécialement conçu pour la déchloration des piscines collectives à petit débit (hôtels, piscines médicales, spas, thalassothérapie). La réduction de 50



à 75 % du taux de chlore combiné (chloramines), l'économie de renouvellement d'eau de 25 à 60% selon les spécificités des établissements, l'optimisation des coûts de chauffage et de déshumidification, l'installation facile et rapide, la maintenance simple et l'amortissement très rapide de 9 à 24 mois font partie des nombreux avantages des déchloramineurs Bio UV

Adamant technologies SA

Cette société suisse fait partie des rares spécialistes mondiaux dans le domaine des couches minces de diamant destinées au marché du traitement de l'eau. Son nom vient de « Adamas », qui signifie diamant en latin et ses produits servent à traiter l'eau des piscines mais aussi l'eau destinée à la consommation. Les Adamants-electrodes sont un composant des produits de cette société. Elles sont constituées d'un film de diamant qui grâce à une technologie de pointe permettent la désinfection de l'eau et la destruction des polluants. Oxineo, centrale privée de génération de désinfectant à l'oxygène actif est particulièrement adaptée aux spas de très grandes tailles et aux bassins d'hôtels. Elle permet de générer automatiquement des

désinfectants à large spectre d'action, à base d'oxygène actif (peroxyde d'hydrogène, peroxy-carbonates, persulfates, hypochlorite et ozone), qui détruisent les micro-organismes 3 à 5 fois plus rapidement que le chlore. Cette génération est autorégulée, ce qui évite un surplus de désinfectant. Les yeux de vos clients ne sont pas irrités et

vos beaux gazons ne brûlent plus car la salinité physiologique est équivalente à 1 gramme par litre ! Votre eau est parfaitement propre et cristalline. Cette centrale mesure 86x48x31 cm et peut se fixer au mur. Elle fonctionne en 230 et 110 volts.

Les bassins écologiques

Comme ces bassins naturels ont fait l'objet d'un Dossier dans le numéro 48 (juin 2007) d'*Hôtel et Techniques*, nous serons concis. Plutôt répandus en Allemagne, en Suisse et en Autriche depuis une vingtaine d'années, ils sont apparus en France en 2002. Les processus d'auto-épuration de ces bassins et leurs succès prouvent que l'utilisation de produits chimiques est évitable. De plus, ils se fondent dans le paysage. Malheureusement, l'eau de ces bassins ne répond pas à toutes les obligations légales en matière de traitement chimique et moyen de filtration des piscines. Par conséquent, ces bassins ne sont pas reconnus par la DASS. Toutefois, les témoignages du Relais et Châteaux de Germiney (39) et de l'Hôtel des Orangeries (86) prouvent que certains hôteliers ont sauté le pas avec succès sans interdire la nage à leurs clients tout en pré-

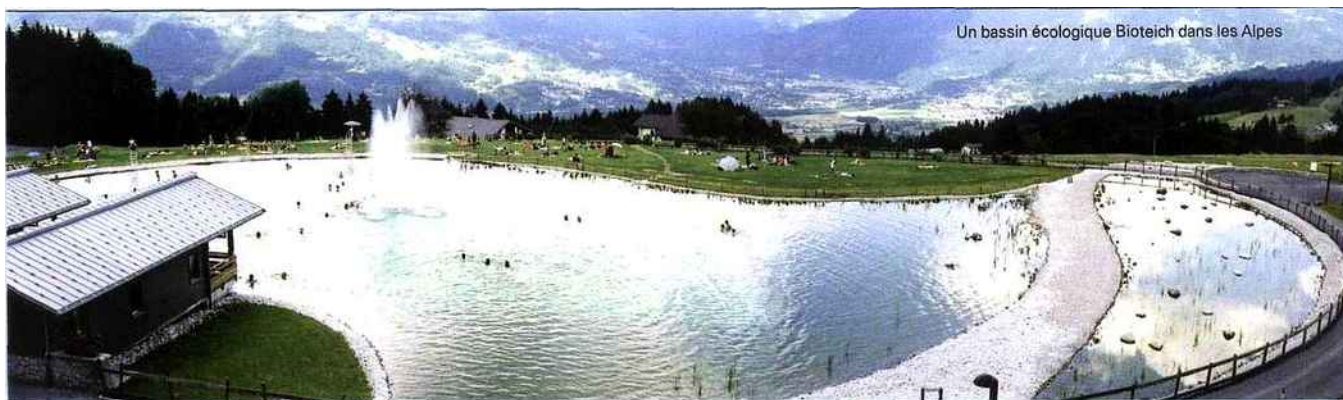


Les granulés de chlore HTH sont commercialisés par Arch Water Products France

servant l'environnement. La société Bioteich se positionne comme un des leaders du bassin écologique au niveau européen.

Conclusion

Avoir une piscine dans son hôtel est un vrai atout, critère de choix pour certains clients, au même titre que la climatisation. Mais attention aux coûts d'investissements et d'entretien, sans compter l'attention qu'elle nécessite chaque jour ! Une piscine mal entretenue ou mal sécurisée faute de temps ou (et) de moyens desservira plus votre hôtel que s'il n'en avait pas du tout ! La multiplication des solutions de traitement de l'eau prouve qu'une piscine n'est pas vraiment écologique. Si vous optez pour un traitement qui limite l'emploi du chlore ou pour un bassin naturel, profitez-en pour associer vos clients à votre démarche écologique ! Le secret étant de les inviter de façon ludique à faire un geste pour la planète.



Un bassin écologique Bioteich dans les Alpes

Témoignage

La piscine de l'Hôtel Novotel de Fontainebleau-Ury (77) : une piscine chauffée en plein air.

Mme Sandrine Leblan, directrice de l'hôtel a eu la gentillesse de nous recevoir et de répondre à nos questions.



Qui sont les clients de l'hôtel ?

« Notre cœur de cible en semaine est le séminaire résidentiel. Nous recevons des sociétés parisiennes et lyonnaises qui peuvent profiter d'un séjour au vert et de 1 100m² de réunion. Cette clientèle d'affaires représente 50% de notre clientèle. De mars à septembre nous recevons aussi des cavaliers en compétition sur le terrain du Grand Parquet à Fontainebleau. Nous avons un peu de touristes étrangers l'été et dès le printemps nous accueillons de nombreuses familles parisiennes qui peuvent profiter du grand parc pour faire du VTT ou des promenades à pied et bien sûr de la piscine.

Quelles sont les conditions d'accès à la piscine ?

« Elle est chauffée ce qui permet de l'utiliser toute l'année bien qu'elle soit en plein air. Les clients de l'hôtel y ont accès gratuitement et peuvent profiter d'un cours d'aquagym à 12h30 et 19h. Nous ouvrons aussi la piscine aux personnes qui ne sont pas clientes de l'hôtel à un prix de 15 € qui comprend l'accès à la salle de fitness, au solarium, au sauna, à la piscine et au cours d'aquagym. Ce droit d'entrée descend à moins de 9 € lorsque l'on prend un abonnement de 60 entrées. De plus, nous offrons cette entrée à toutes les personnes qui font un soin (massage, soin du corps et du visage,

épilation, maquillage, pose d'ongles) à l'institut, qu'elles soient clientes de l'hôtel ou non. Les horaires d'ouverture au public extérieur sont de 9h à 20h toute l'année car le maître nageur doit être présent. Pour la clientèle de l'hôtel la piscine ouvre à 7h et ferme à 21h l'été. »

Quelles sont les normes de sécurité et d'hygiène qui vous sont imposées en tant qu'hôtelier ?

« Nous avons l'obligation d'employer un maître nageur pour les clients extérieurs à l'hôtel et la piscine doit être entourée d'une barrière de sécurité. Nous devons faire des prélèvements quotidiens pour la DDASS, qui vient aussi faire des contrôles à l'improviste. » Sandrine Leblan poursuit. « Un homme d'entretien fait chaque jour les prélèvements de taux de pH, prend la température et s'organise avec le maître nageur pour le nettoyage et le bâchage systématique de la piscine le soir. Elle nous coûte 500 € de chlore en pastilles chaque mois. Elle est chauffée par des pompes à chaleur. L'hiver sa température est comprise entre 33 et 34°C (une température plus élevée ne serait pas agréable pour les cours d'aquagym) au printemps on la descend à 29°C-30°C et l'été elle est toujours entre 25°C et 26°C. » Hôtel et Techniques a testé pour vous cette piscine extérieure au mois de février et n'a pas pris de risque bien sûr puisque la température était excellente. Cette piscine permet de satisfaire les résidents de l'hôtel toute l'année et de drainer en plus une clientèle de locaux. ■

AURORE MERIOT

